

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 9 février 2022
N° 58

Objet : Sentier de découverte de la biodiversité et des paysages de l'Unesco Géoparc de Haute Provence : requalification et valorisation du chemin reliant le centre-ville de Digne-les-Bains au Musée Promenade et à la Dalle aux Ammonites – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la mesure « biodiversité » du Plan Avenir Montagnes Investissement

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoît, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoît, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoît
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain
CROZALS Florent	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

REÇU EN PRÉFECTURE
le 11/02/2022

direction@prova-agglomeration.com

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce les compétences « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique » et « gestion des sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de Pomenade et de Randonnée (PDIPR) ». Elle assure à ce titre la gestion de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence et du Musée Promenade qui en est le centre d'interprétation, ainsi que l'entretien et l'aménagement d'un réseau de sentiers de randonnée représentant un linéaire total de 1 700 km.

Un sentier de randonnée existant, inscrit au PDIPR, relie le centre-ville de Digne-les-Bains au Musée Promenade et à la dalle aux ammonites, site unique au monde classé en Réserve Naturelle Nationale Géologique, récemment aménagé pour l'accueil du public par le département des Alpes de Haute Provence.

Ce sentier, d'un linéaire d'environ 6 km, emprunte depuis le centre-ville l'ancien chemin historique de Caguerenard, qui surplombe la rivière de la Bléone et offre des points de vue panoramiques sur la ville de Digne-les-Bains, les vallées et sommets environnants, puis, passé le Musée Promenade, rejoint la Dalle aux ammonites par le site géologique remarquable des gypières et anciennes plâtrières de Champourcin. La biodiversité, la géodiversité et les paysages qu'il permet de découvrir sont exceptionnels.

Un programme global d'aménagement du sentier, comprenant à la fois la mise en place de dispositifs d'interprétation du patrimoine, et la réalisation de travaux de confortement et de sécurisation du chemin, permettrait d'une part de valoriser les milieux naturels, la biodiversité et les paysages traversés, et, d'autre part, d'améliorer l'accessibilité pédestre au Musée Promenade et à la dalle aux ammonites, depuis le centre-ville, au départ de l'office de tourisme.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 280.000 € H.T., se décomposant comme suit :

- Travaux de réhabilitation du chemin : 136.000 €, dont :
 - o Restauration de murets et soutènements,
 - o Traitement ponctuel de l'assise du chemin (terrassment, déroctage, épierrage, emmarchements...),
 - o Ouvrages de franchissement et de drainage,
 - o Mise en sécurité et purges préventives.
- Interprétation, signalétique, mobilier : 114 000 €, dont :
 - o Signalétique d'accueil et de jalonnement,
 - o Plateformes d'observation du paysage,
 - o Aires de découverte, stations d'interprétation, mobilier.
- Maîtrise d'œuvre : 30 000 €.

Ce projet répond aux objectifs de diversification de l'offre touristique du Plan Avenir Montagnes lancé par l'Etat dans le cadre du Plan de relance, notamment à la mesure n°11 qui vise à faire de la biodiversité un atout du développement touristique local par l'aménagement et la restauration de sentiers de montagne, ainsi que par la protection de la biodiversité dans une démarche de valorisation.

L'opération est par ailleurs inscrite dans le Contrat de solidarité départementale 2021 – 2022.

Afin de pouvoir réaliser la présente opération, il est ainsi proposé de solliciter le soutien de l'Etat au titre du Plan Avenir Montagnes Investissement et du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses H.T	280.000,00 €
Recettes H.T	280.000,00 €
dont :	
- Subvention Etat Contrat Avenir Montagnes Investissement (62,15 %)	174.000,00 €
- Subvention Département des Alpes de Haute Provence (17,85 %)	50.000,00 €
- Autofinancement PAA	56.000,00 €

Il vous est demandé

- D'approuver l'opération et son plan de financement pour un montant total de 280.000 € H.T. ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat au titre du Plan Avenir Montagnes Investissement et du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application créée E-Inquète.com

99_DE-004-201007437-20220209-00_09022022

